

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire :

Que lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 4 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Que les séances ordinaires du conseil se tiendront à la salle du conseil municipal située au 174 rue Principale, Saint-Nazaire, aux dates suivantes et débuteront à 20 h :

Lundi 15 janvier
Lundi 5 février
Lundi 5 mars
Lundi 9 avril
Lundi 7 mai
Lundi 4 juin

Mardi 3 juillet
Mardi 4 septembre
Lundi 1^{er} octobre
Lundi 5 novembre
Lundi 3 décembre

Donné à Saint-Nazaire, ce 11 décembre 2017



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 11 décembre 2017



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier